



## La manipulation



**N'apportez jamais de modifications au fonctionnement normal des artifices de divertissement !**

Ne transportez jamais de feux d'artifice dans vos poches.

Ne rallumez jamais une pièce d'artifice qui n'a pas fonctionné.

Après un raté, vous devez attendre min. 15 minutes avant de le manipuler.

Pour détruire un artifice on l'immergera complètement dans un seau d'eau min. 24 heures.

**Ne jamais tenir des engins pyrotechniques ni se placer à proximité de ceux-ci lors de leur mise à feu**



Les engins pyrotechniques doivent être tirés **sous la responsabilité d'un adulte.**



Pour mettre à feu des engins d'artifice, on portera de préférence des habits en coton. A haute température, les habits synthétiques fondent sur la peau et provoquent de graves brûlures.



## Le tir du feu d'artifice

Avant le tir, vérifiez l'état général des feux d'artifice. Les pièces endommagées ou incomplètes peuvent être rendues aux vendeurs.

**Ne jetez pas à la poubelle les feux d'artifice qui n'ont pas été tirés ou défectueux.**

Prévoyez des moyens d'extinction tels que seaux d'eau ou extincteurs à proximité de la zone de tir.

**Vent fort :**  
Annulez le tir !



**Analysez les conditions météo!**



## L'aspect administratif

Les 31 juillet, 1<sup>er</sup> août et 31 décembre, l'utilisation d'engins pyrotechniques est libre d'usage.

En dehors de ces dates, l'accord de l'administration communale du lieu où seront tirés les feux d'artifice est obligatoire.

L'acquisition et la mise à feu d'artifices de la classe IV ne peuvent être effectuées que par un artificier agréé.

**On ne modifie JAMAIS la structure et la composition d'un feu d'artifice!**

# Les règles d'or d'un tir de feu d'artifice



**Bureau des armes de la police jurassienne**  
**Tél. 032 420 67 03**  
**poc-bap@jura.ch**





## L'achat des artifices

Achetez vos feux chez un professionnel.

Les vendeurs de feux d'artifice doivent avoir 18 ans révolus et être formés à la vente d'engins pyrotechniques.

Les feux d'artifice sont classés en 4 catégories à savoir :

**Classe I** : vente dès 12 ans

**Classe II** : vente dès 16 ans

**Classe III** : vente dès 18 ans révolus

**Classe IV** : 18 ans révolus et titulaire d'un certificat de qualification

**Les vendeurs doivent afficher clairement les âges de vente sur leurs rayonnages.**



## Le choix du site de tir

Apportez une attention particulière au choix de votre emplacement de tir. Vous devez respecter les distances minimales de sécurité inscrites sur le produit.

L'emplacement doit être sécurisé et l'on prendra soin d'enlever les herbes sèches et les broussailles avant le tir.



## Le stockage

La vente de feux d'artifice ne peut se faire que par des magasins qui sont au bénéfice d'une autorisation de vente.

A l'intérieur, le stockage des feux d'artifice se fera dans un endroit frais, sec et ombragé.

A l'extérieur, n'exposez pas les feux d'artifice aux rayons directs du soleil. On les protégera de la pluie, le cas échéant.

Les engins pyrotechniques qui ont été mouillés ne doivent en aucun cas être utilisés.



**Les conditions de stockages sont réglementées**



## L'installation du site

Respectez les notices d'utilisation.

Respectez les distances de sécurité indiquées sur les produits.

Vérifiez qu'aucun obstacle ne pourra dévier la trajectoire de l'artifice.



**Vérifiez les bonnes conditions de tir !**

Les baguettes doivent être introduites dans un conduit qui servira de lanceur (bouteille ou tube fixé au sol). Ce conduit de lancement doit être fixe et ne pas pouvoir basculer!

Les batteries de mortier compactes doivent toujours être posées sur un sol bien plat. Fixez-les afin d'éviter leur basculement et leur déplacement dus aux poussées d'allumage des effets pyrotechniques.

Les "Vésuves" seront mis à feu au sol et à bonne distance de tout objet inflammable.



**Une installation ne se fait pas n'importe comment !**

Les pétards chinois, allumettes de Bengale et autres jouets pyrotechniques utilisés par les enfants, seront toujours tirés sous la surveillance d'un adulte.